

Malgré les travaux de rénovation de la station d'épuration de Lostmarc'h, en 2018, le système d'assainissement collectif de Crozon reste problématique.



Comment améliorer l'assainissement collectif ?

À Crozon, l'assainissement collectif vieillissant est sous le coup d'un arrêté du préfet interdisant tout nouveau raccord. Les quatre candidats aux municipales ont accepté de nous faire part de leurs propositions en la matière. Second volet aujourd'hui de notre série.

Municipales 2020

Karen Jégo

Patrick Berthelot,
« Crozon Ensemble »

« Malgré la modernisation de la station d'épuration, l'assainissement est un sujet d'insatisfaction. Le réseau de 85 km de canalisations est vieillissant et laisse pénétrer les eaux pluviales. De ce fait, la station

ne peut plus jouer correctement son rôle, ce qui a déclenché l'arrêté préfectoral et le blocage des permis de construire. Cette situation démontre qu'il est urgent de résoudre le problème par un entretien accéléré du réseau. Notre programme prévoit d'établir un plan de travaux sur six ans et de réinterroger la doctrine du tout collectif ».

Jean-Luc Guennegues,
« Un nouvel élan pour Crozon »

« La station d'épuration de Lostmarc'h entièrement rénovée en 2018-2019 est suffisante à condition de maintenir une vigilance sur la qualité des eaux traitées. Pour le réseau, je prévois d'étanchéifier les réseaux de canalisation vieillissants et saturés par les infiltrations d'eaux de pluie (40 % du volume traité), accélérer le renouvellement et la rénovation de ces réseaux et augmenter la capacité des bassins tampons pour maîtriser les périodes de pointe des effluents lors de la période touristique et de fortes pluies. Ce programme est une priorité budgétaire à court terme ».

Gaëlle Vigouroux,
« Crozon dynamique, écologique et solidaire »

« L'eau est un bien commun à préserver. Sa qualité constitue un enjeu majeur. Notre réseau d'assainissement est fortement dégradé

(l'État interdit tout nouveau raccordement) et sa réhabilitation implique des dépenses importantes. Après évaluation du travail de la Saur, chargée d'entretenir les canalisations, nous réunirons les acteurs du Schéma de Cohérence Territoriale, pour définir les solutions techniques et préparer la prise de compétence par la communauté de commune en 2026. Nous rechercherons l'appui du Département, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Banque des Territoires ».

Jean-Marie Bérolody,
« Écouter pour agir »

« En fait, on ne parle pas d'améliorer, mais de remettre en état un réseau de collecte des eaux usées vieillissant et dégradé entraînant des rejets en milieux naturels et marins. Ces faits ont entraîné une mise en demeure préfectorale qui nous interdit aujourd'hui de construire sous réserve de faire un assainissement individuel. L'étude diagnostique imposée détermine les travaux pour une remise en conformité, ils s'élèvent à 5 000 € HT à réaliser selon un calendrier sur un échancier de sept ans. Cet engagement devrait permettre la levée de la mise en demeure et l'autorisation des permis de construire ».

À suivre

Lundi prochain, comment concilier promotion du tourisme et protection de l'environnement ?

il faut lire
5 millions